22e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 16 19 AVRIL 1900

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE,
HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION,
CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL,
de 10 francs sans le Supplément

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*,
Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

Des précautions à prendre contre la fièvre typhoïde

I

Les prêtres ont souvent à visiter des malades, soit pour remplir auprès d'eux les devoirs de leur ministère, soit pour les consoler et leur témoigner de l'intérêt. Il est très utile qu'ils connaissent les précautions à prendre pour éviter de contracter certaines maladies qui se communiquent. Ils ont besoin de connaître ces précautions pour les observer eux-mêmes et pour les conseiller aux autres. Ils peuvent rendre ainsi d'inappréciables services.

Sans doute, ces précautions, c'est au médecin qu'il appartient de les conseiller. C'est son devoir. Mais c'est là un devoir que les médecins, tantôt pour une raison, tantôt pour une autre, ne remplissent pas toujours. Ils ne sont pas rares les médecins qui bornent leur attention et leurs prescriptions au malade lui-même, même quand il est atteint d'une maladie qui se communique, sans se préoccuper, ou du moins sans se préoccuper autant qu'il le faudrait et qu'ils le devraient, de protéger, par des indications sages et précises et par des prescriptions intelligentes et sévères, l'entourage du malade et quelquefois toute une localité contre la diffusion d'une maladie qui, par leur faute, peut devenir une épidémie. Parmi les raisons assez nombreuses qui expliquent pourquoi l'attention des médecins est souvent trop peu ou même pas du tout dirigée de ce côté, il en est une que nous tenons à mentionner parce qu'elle est à leur décharge et qu'elle pourra fournir à nos lecteurs une occasion de faire leur propre examen de conscience. La manière dont les avis des médecins sont reçus quand ils s'adressent à des gens qui se portent bien, et qu'ils ont pour but de leur indiquer les moyens à prendre pour se préserver d'une maladie quelconque est, d'ordinaire, fort peu de nature à les encourager à s'engager dans cette voie ou à y persister s'ils y sont déjà entrés.

Les populations ne se laissent pas facilement persuader par les médecins quand il s'agit d'hygiène, c'est-à-dire quand il s'agit des moyens à employer, soit pour éviter les maladies en général, soit pour échapper à telle ou telle maladie en particulier. Une fois qu'on a contracté la maladie, on suit, en pratique, souvent sans y croire beaucoup, les prescriptions du médecin. Hors d'état de se défendre on se rend à merci ; on se remet à la discrétion de la Faculté. Mais tant qu'on n'est pas terrassé, on se sert de sa liberté pour se défendre, non contre la maladie, ce qui serait fort sage, mais contre les médecins qui nous enseignent les moyens de nous en préserver : ce qui n'est vraiment plus sage du tout. Les médecins nous assurent que l'alcool use vite la santé, que l'alcool frelaté des cabarets est un vrai poison. Ils nous disent que l'eau est une excellente boisson, très digestive, très hygiénique, mais que si l'on boit de l'eau, ce doit être de l'eau d'une pureté certaine et bien constatée, ou bien de l'eau bouillie ou, tout au moins, soigneusement filtrée. On laisse dire les médecins et on continue à boire de l'alcool sans s'inquiéter de savoir s'il est frelaté, et on boit de l'eau sans s'informer si elle ne contient pas les germes des plus terribles maladies. Arrive que pourra ! Ce qui arrive, c'est souvent la maladie et quelquefois la mort. Rien que cela. On appelle cela n'avoir pas peur : « Bah ! je n'ai pas peur, moi ! » En bon français, cela devrait se traduire par cette autre phrase : « Que voulez-vous ? Je suis un ignorant et un imbécile, moi ! »

D'ordinaire, ce sont ceux-là qui ont le plus peur dès qu'ils voient autour d'eux une maladie qui se communique. Ils ne se montrent vaillants que lorsque l'ennemi est dans le lointain. Le mal est que cette vaillance à contretemps ne se rencontre pas seulement chez les gens du peuple. On la voit fréquemment briller de tout son éclat chez des hommes qui ont fait leurs études, mais dont l'es-

prit, malgré cela peu ouvert, demeure surtout imperméablement fermé aux progrès de la science moderne. De ce côté ils sont aussi incapables d'évoluer que des paysans. Ils ont bien entendu parler, d'une manière plus ou moins vague, du rôle des microbes dans les maladies. Mais cela les intéresse peu. Affaire aux médecins. Sur ce point, ils demeureront paysans toute leur vie. Ils sont même un peu plus paysans que les paysans. Ils sont tout juste assez instruits pour justifier, par des sophismes dont les paysans sont incapables, l'étroitesse et l'entêtement qui les rend réfractaires à toutes les découvertes, observations, données, constatations et recommandations qui revêtent un caractère scientifique. Ils savent, en effet, que les opinions et les méthodes des médecins ont souvent changé : qui sait si leurs idées sur le rôle que jouent les microbes dans les maladies ne changeront pas ? Ils ne font pas attention, ils ne savent même pas, tant leur ignorance sur ce point est parfaite et innocente, que c'est comme s'ils disaient : Qui sait si la méthode Pasteur pour guérir la rage, qui est actuellement en vogue, n'est pas une affaire d'engouement passager et si on n'y renoncera pas bientôt ?

L'engouement pour cette méthode, en effet, ne durera pas plus longtemps que l'engouement pour la théorie des microbes. Il suffit de prononcer le mot de microbe pour mettre en joyeuse humeur les bonnes gens dont nous parlons, et pour les faire sourire de leur sourire le plus spirituel. Ce qui n'est pas peu dire. Ah ! les microbes ! Absolument comme d'autres disent : Ah ! les miracles ! Il ne manque pas d'esprits, possédant une certaine culture, quelquefois même une assez grande culture sous d'autres rapports, qui traitent les questions qui se rapportent à certaines découvertes modernes avec la même compétence et la même désinvolture que certains commis voyageurs traitent les questions religieuses.

Nous venons de dire que ces esprits-là, très hardis de loin, ont souvent peur quand ils voient la maladie de près. Il faut ajouter que c'est une peur qui les affole au lieu de les assagir, et qui n'a nullement pour effet de les rendre plus disposés à suivre les conseils dictés par la science de l'hygiène. Si quelque chose pouvait justifier la négligence dont nous parlons et qui se trouve fréquemment chez les médecins, ce serait l'attitude de ces esprits-là et leur manque de docilité aux conseils les plus éclairés et les plus sages et qu'il est le plus urgent de suivre, même au milieu d'une épidémie. Ce serait vraiment à donner envie de dire : Après tout, puisqu'ils veulent prendre la maladie, qu'ils la prennent !

Il se trouve de ces esprits-là, nous avons le regret de le dire, même parmi les prêtres. C'est un vrai malheur. Ces prêtres ne reculent ni devant les devoirs de leur ministère, ni devant ceux que leur impose la charité, relativement à la visite des malades. Mais, faute d'être éclairés, ils ne rendent ni aux malades, ni à ceux qui les entourent, ni, souvent, à la localité toute entière, les services qu'ils pourraient leur rendre. Ils craignent ce qu'ils ne devraient pas craindre, et ne craignent pas ce qu'ils devraient craindre. Ils font ce qu'ils ne devraient pas faire, et n'évitent pas ce qu'ils devraient éviter. Au lieu de se conduire en hommes éclairés, ils se conduisent en paysans. En dehors des exhortations spirituelles tendant au bien des âmes, nulle indication sérieuse, nul conseil utile, rien pour le bien des corps. Ce n'est pas qu'il soit à désirer, au moins très généralement, qu'ils se mêlent d'indiquer des remèdes : cela est sujet à beaucoup d'inconvénients, et exige une prudence, une circonspection, un tact, une réserve, et de plus des connaissances qui pourraient facilement faire défaut. Mais sans prescrire des remèdes proprement dits, qui les empêche d'éclairer ceux qui entourent un malade, et surtout ceux qui le soignent, sur les dangers auxquels ils sont exposés, et aussi de les rassurer en leur apprenant que là où ils s'imaginent qu'il y a du danger, il n'y en a réellement pas, et qu'ils peuvent visiter et soigner le malade en toute sécurité ? Qui peut les empêcher, quand il y a réellement du danger, de bien montrer à l'entourage du malade où se trouve ce danger, comment on peut contracter la maladie, et par quelles précautions on peut s'en préserver ?

Même s'ils se mêlaient de prescrire des remèdes, on les croirait souvent mieux que les médecins, au moins dans les campagnes, où l'on est fortement porté à l'empirisme. Pour les conseils d'hygiène et au sujet des précautions à prendre contre les maladies, ils inspireront d'autant plus de confiance qu'ils ne sont pas médecins. Cela ne devrait pas être, mais cela est, au moins dans bien des cas.

Les précautions à conseiller varient suivant la maladie. Les précautions nécessaires pour se préserver de la fièvre typhoïde ne sont pas les mêmes que celles auxquelles on doit s'astreindre pour se préserver de la fièvre scarlatine ou de la petite vérole. Nous n'avons nullement l'intention d'entrer ici dans le détail des précautions à prendre contre toutes les maladies qui se communiquent. Nous nous bornerons à indiquer celles qui sont à conseiller contre la fièvre typhoïde. Les prêtres pourront juger par là des connaissances qu'il leur est utile de posséder et de répandre autour d'eux, quand l'occasion s'en présente. Pour un grand nombre elle se présente souvent. Cette occasion, l'auteur de cette notice l'a maintes fois rencontrée, en exerçant le saint ministère, ayant été autrefois vicaire, puis curé, et il en a profité pour donner de vive voix les indications et explications qu'il donne aujourd'hui par écrit. Ces indications et explications ont été puisées aux meilleures sources et revues par un médecin intelligent et instruit.

II

Parmi les sources auxquelles nous avons puisé, il en est une dont il est utile que nous disions un

mot. C'est un article déjà un peu ancien du célèbre médecin écossais Maclagan sur la fièvre typhoïde dans la revue anglaise : *The nineteenth Century*. Comme nous lui emprunterons non seulement ses principales idées, mais plusieurs citations, il est bon de faire connaître un peu l'auteur. Médecin de la reine pendant son séjour en Ecosse, président du Collège royal des chirurgiens et médecins d'Edimbourg, professeur à l'école de médecine, auteur de plusieurs ouvrages de médecine très estimés, et en particulier d'un ouvrage intitulé *La théorie des germes des maladies*, le docteur Maclagan est incontestablement une grande autorité. Du reste les précautions qu'il indique comme devant être prises contre la fièvre typhoïde sont celles que tous les médecins de tous les pays prescrivent. Seulement il les formule avec clarté, il les justifie, il y appose le sceau de son autorité. C'est afin de pouvoir les présenter à ses nombreux lecteurs revêtues de cette autorité reconnue que la grande revue anglaise a eu recours au célèbre et savant professeur. Si son exposé est très savant pour le fond, il est, dans la forme, dépouillé de tout appareil scientifique. Ce n'est pas seulement en France qu'on trouve des esprits que les termes scientifiques effarouchent, et qui accueillent par un sourire qu'ils s'efforcent de rendre spirituel les théories dont ils sont incapables de dire autre chose sinon qu'ils n'y comprennent rien. Il s'en rencontre aussi en Angleterre. Le docteur Maclagan prévoyant bien que, s'il traitait ce sujet de la fièvre typhoïde dans une revue comme il eût pu le traiter devant ses élèves ou dans ses grands ouvrages, le gros public, même le grave public anglais et écossais, ne le suivrait pas et se désintéresserait de ses enseignements les plus utiles, et même en sourirait, s'est exprimé avec la plus grande simplicité, et sous une forme accessible à tous les esprits. Il n'a pas écrit une seule fois le mot de microbe ou de bacille qui, en Angleterre comme en France, jouit de l'heureux privilège de faire rire les imbéciles. Il en parle constamment. Mais à ces termes de microbes et de bacilles qui provoquent tant de sourires niais et qui font passer devant certains esprits des idées fantastiques, il a substitué celui de germe, qui est universellement reçu et ne dépayse personne. Nous traiterons nos lecteurs avec le même respect que le docteur écossais traite les siens. Qu'ils se tranquillisent, nous ne parlerons pas de microbes. Ces précautions prises contre certains esprits qui se croient piquants, parlons de celles à prendre contre la fièvre typhoïde, mal un peu plus à craindre.

III

La première et la principale de toutes les précautions à prendre si l'on veut se préserver de la fièvre typhoïde, c'est d'éviter d'absorber les germes de cette maladie que renferme certaine eau contaminée. De toutes les précautions c'est la plus nécessaire, et tous les médecins sont d'accord sur ce point. On absorbe surtout ces germes en buvant de l'eau contaminée. On peut les absorber aussi en s'en servant pour les soins de la toilette. Ces germes peuvent s'attacher aux lèvres en se lavant le visage, et aux mains, qui les portent ensuite à la bouche. On absorbe aussi ces germes en mangeant du pain fait avec cette eau sans qu'elle ait été préalablement bouillie, et aussi en mangeant des légumes, des radis, de la salade, etc., lavés dans cette eau non bouillie.

C'est par l'eau que, d'ordinaire, la fièvre typhoïde s'introduit dans une ville, dans un bourg, dans un village, dans une localité quelconque. Le fait a été des milliers de fois constaté, et si l'on excepte certains oisons, n'est contesté par personne.

Le germe de la fièvre typhoïde ne se forme pas de lui-même dans l'organisme. Il y pénètre du dehors. Or ce n'est pas dans l'air que ce germe, comme celui de plusieurs autres maladies, élit domicile. Ce n'est pas par l'air qu'il voyage. C'est par l'eau. Ce n'est pas par l'air, si ce n'est exceptionnellement et en passant, que ce germe nous arrive. C'est par l'eau. L'atmosphère de la chambre d'un malade où l'on néglige de maintenir la propreté voulue peut être infectée de matières fécales pulvérulentes. Nous reviendrons sur ce point. Nous le mentionnons dès maintenant pour montrer que nous admettons bien que les germes de la fièvre typhoïde peuvent nous arriver par l'air d'une manière exceptionnelle et passagère. Mais la règle, c'est qu'ils nous arrivent par l'eau. Quand il s'agit de la fièvre typhoïde, ce n'est pas de l'air qu'il faut se défier, c'est de l'eau. Il faut s'en défier grandement. Dans beaucoup de localités l'eau renferme des germes de cette terrible maladie.

Le danger est là. C'est par l'eau, nous le montrerons un peu plus loin, que se fait la transmission de cette maladie d'un organisme malade à un organisme encore sain. Nous dirons comment.

Cette transmission ne peut-elle pas se faire autrement que par l'eau ou par l'air ? Elle se fait quelquefois autrement. Les germes typhoïdes pullulent dans les entrailles de ceux qui sont atteints de la maladie. Ils les rejettent par leurs évacuations, et ces germes ainsi rejetés peuvent, si l'on ne prend pour y obvier les précautions que nous indiquerons plus loin, s'attacher à divers objets, à la literie, aux tapis, etc. Ils peuvent de là se communiquer directement sans l'intermédiaire de l'eau ou de l'air. Mais ce fait est rare, et le danger n'est pas très grand.

Une personne peut prendre les germes de la fièvre typhoïde dans une maison d'une localité voisine ou même éloignée, et les rapporter dans sa propre localité. La fièvre typhoïde y pénétrera de la sorte par un autre canal que par l'eau. Mais ces exceptions admises, il demeure que le canal ordinaire de la fièvre typhoïde, son récipient naturel, son véhicule habituel, c'est l'eau. On ne saurait trop le répéter sous toutes les formes et l'inculquer

profondément dans l'esprit des populations. Même ceux qui le croient ne le croient pas assez, ou n'y pensent pas assez.

L'eau de certains puits, des puits des villes surtout, et plus particulièrement de ceux qui, par des infiltrations, sont en communication avec des égoûts, cette eau-là est contaminée. Elle l'est à des degrés qui varient, mais elle l'est toujours plus ou moins, et n'offre jamais les garanties de salubrité voulues.

Il en est de même, pour d'autres raisons, de l'eau de beaucoup de sources placées en dehors des villes. Plusieurs villes sont pourvues d'un service d'eau qui vient de ces sources. C'est tout simplement la fièvre typhoïde installée en permanence aux frais des contribuables. Si tous n'en ont pas pour leur argent, ce n'est pas la faute de la municipalité qui leur fournit des germes en abondance, c'est que, pour se développer, ces germes ont besoin de rencontrer des conditions que, fort heureusement, ils ne rencontrent pas partout. Ces germes contiennent bien le poison qui engendre la fièvre typhoïde, et c'est un véritable poison ; mais c'est un poison qui ne produit pas toujours son effet. Il n'agit pas comme une dose d'arsenic. Il peut être neutralisé, et de fait il est souvent neutralisé soit par les dispositions habituelles, soit par les dispositions actuelles du sujet qui le reçoit. Les enfants et les vieillards sont beaucoup moins sujets à la fièvre typhoïde que les personnes de l'âge intermédiaire. Chez les enfants et les vieillards les cas sont plus rares, et quand ils se produisent, ils sont d'ordinaire moins graves que chez les autres. Ce n'est pas qu'ils boivent moins souvent de l'eau contaminée. Cela tient à une cause très simple que les médecins, le docteur Maclagan en particulier, exposent très bien. Nous ferons grâce à nos lecteurs de cette théorie et, du reste, de toutes les autres, pour nous en tenir purement et simplement à la pratique.

La même cause qui rend la fièvre typhoïde plus rare et plus bénigne chez les enfants et les vieillards, fait qu'elle atteint rarement de nouveau ceux qui l'ont déjà eue, quoiqu'ils en puisent les germes dans de l'eau contaminée. Au point de vue pratique la chose est utile à savoir. Au milieu d'une épidémie de fièvre typhoïde où d'autres pourraient courir de sérieux dangers, au moins s'ils se trouvaient dans un milieu où les précautions que nous indiquerons plus loin ne sont pas prises, les personnes qui ont déjà été atteintes de cette maladie sont, même sans prendre les précautions voulues, beaucoup moins exposées.

Et maintenant, quel est le moyen de se prémunir contre le danger qui vient de l'eau contaminée? Un seul est absolument et certainement efficace. C'est de ne se servir de cette eau comme boisson, et même pour les autres usages dont nous avons parlé plus haut, pour la toilette, pour faire le pain, pour laver les légumes, mais, dans tous les cas, comme boisson, qu'après l'avoir fait non pas seulement chauffer très fort — cela ne suffit pas, — mais bouillir pendant quelques minutes.

Cette précaution n'est nécessaire que pour l'eau contaminée ou suspecte. Si l'eau qu'on a à sa disposition est pure, comme l'est celle de sources placées en d'excellentes conditions de salubrité qui approvisionnent un grand nombre de villages, et de bourgs, et, par des tuyaux qui la leur amènent, un grand nombre de villes, ne boire de cette eau qu'après l'avoir fait bouillir serait encore le parti le plus sûr. Plusieurs, même en ce cas, s'astreignent à cette précaution. Mais elle ne saurait être que le fait d'une prudence poussée à l'extrême, et n'est vraiment pas nécessaire.

Dans tous les cas, avant de se servir d'eau bouillie comme boisson, il faut prendre soin de la laisser un peu à l'air et de l'agiter.

Ce serait une grande erreur de croire que l'eau de ville soit seule sujette à être contaminée. Il y a lieu de se défier aussi de celle des bourgs et des villages. L'eau des puits creusés dans les villes l'est presque toujours. L'eau de puits des bourgs et des villages l'est assez souvent. Il y a là à se défier et à examiner. De même pour les sources.

Dans certaine villes mal approvisionnées d'eau, à Chartres par exemple, deux fois par jour, dans la matinée et la soirée, des voitures charrient un énorme tonneau rempli d'une eau pure puisée à une des sources des environs. Chacun peut s'en procurer un seau au prix de cinq centimes. Ce système d'approvisionnement contribue beaucoup à la salubrité de la ville.

Les filtres perfectionnés qu'on a aujourd'hui, *quand on a soin de les nettoyer souvent*, rendent de grands services.

Ce n'est pas seulement prise seule que l'eau contaminée peut communiquer la fièvre typhoïde, mais aussi quand elle est mêlée à un autre liquide, peut-être même surtout quand elle est mêlée à certain autre liquide, comme le lait par exemple. Le docteur Maclagan assure que l'eau mêlée au lait, même en très petite quantité, est plus dangereuse que l'eau seule. Voici ce qu'il dit en propres termes :

« Le siège de la fièvre typhoïde se trouve dans une partie très limitée des intestins à laquelle les germes de la maladie ne peuvent arriver par voie de circulation qu'en passant par un artère dont le volume ne dépasse pas celui d'une plume de corneille. Un germe typhoïde peut pénétrer dans les poumons et circuler deux ou trois douzaines de fois à travers le corps sans que, vraisemblablement, il lui arrive de passer par cet artère particulier... Mais si le germe typhoïde est absorbé par les organes digestifs, il est mis par là-même en contact direct avec le siège de la maladie, et peut difficilement manquer d'agir. De là le grand danger de boire de l'eau ou du lait contaminé par le poison typhoïde. Dans ces circonstances le lait est plus dangereux que l'eau... L'eau n'exige pas de digestion. Le lait au contraire demande une digestion, et les germes qui y sont mêlés ont beau-

coup plus de chances d'être portés par le canal digestif jusqu'au siège de la maladie. »

Nous ne savons si tous les médecins admettent cette théorie sur l'effet de la digestion. Mais tous sont d'accord pour dire que le lait additionné d'eau contaminée, même en petite quantité, est pour le moins aussi dangereux que l'eau elle-même, si l'on n'a soin de le faire bouillir.

On voit par là quel grand service la police rend à la santé publique en exerçant une surveillance assidue pour que le lait vendu aux habitants d'une ville ne soit pas frelaté, la faute dont se rendent coupables les laitières qui y mêlent de l'eau sans même s'inquiéter de savoir si elle est parfaitement pure, et la responsabilité que prennent les cuisinières en se contentant de faire chauffer leur lait, au lieu de le faire réellement bouillir.

Il est prudent de faire bouillir le lait pour d'autres raisons encore. Le lait peut très bien, sans qu'on y ait mêlé de l'eau, contenir les germes de la tuberculose. L'eau contient aussi très souvent les germes d'un grand nombre de maladies. Mais nous ne parlons ici que des précautions à prendre contre la fièvre typhoïde.

Des prêtres intelligents et instruits peuvent, soit par leur action au confessionnal, soit par leurs conseils en dehors du confessionnal, dans leurs rapports avec les familles et particulièrement dans la visite des malades, exercer sur la santé publique une influence plus grande et plus décisive que la police, que les magistrats, et que les médecins eux-mêmes. Même à ce point de vue, le moins élevé de tous, le clergé est appelé à remplir dans la société un rôle d'une grande importance.

IV

Ce qu'il est surtout très important que les prêtres connaissent et qu'ils fassent connaître aux autres, ce sont les précautions à prendre pour que les germes typhoïdes ne se communiquent pas de ceux qui sont atteints de la maladie aux personnes de leur entourage et de leur voisinage, et même, comme le cas n'est pas rare, à tout un bourg ou à toute une ville.

Dès qu'un cas de fièvre typhoïde se produit quelque part, il est non pas seulement utile, mais absolument nécessaire de prendre des précautions très minutieuses et très rigoureuses, si l'on ne veut pas que la maladie s'étende. Faute de ces précautions, un seul cas peut devenir la cause d'une épidémie pour toute une ville.

Laissons de nouveau la parole au docteur Maclagan.

« Dans la fièvre typhoïde le poison se répand dans les intestins, et il en est chassé par les évacuations. Il sort ainsi de l'organisme d'une manière et dans des conditions qui permettent de l'écarter promptement sans qu'il puisse infester le voisinage du malade. C'est dans ces déjections que se trouvent les germes typhoïdes. Mais ils sont mêlés à des matières qui peuvent être écartées, et qui, de fait, sont écartées avant que les germes puissent s'en échapper pour se répandre dans l'atmosphère environnante. Le siège de la propagation de la fièvre typhoïde n'a pas de rapport direct avec l'atmosphère.

« Les germes typhoïdes ne se communiquent pas non plus directement d'une personne à une autre, et par conséquent la maladie n'a pas de caractère contagieux.

« Le danger de prendre la fièvre typhoïde n'est pas dans le contact avec le malade, mais dans le contact avec ses selles. Si l'on prend soin de les désinfecter et de ne s'en débarrasser qu'avec les précautions voulues, il est difficile que la maladie se répande. Mais si ces déjections sont jetées dans des égouts ou des fosses d'aisance dont les drains laissent à désirer sous quelques rapports, et en particulier sous le rapport de la ventilation ou de la force du courant qui entraîne les matières, ou bien si elles sont jetées négligemment sur le sol, ou encore si elles sont versées dans un endroit d'où elles peuvent arriver, par des infiltrations, jusqu'à une eau dont on se sert comme boisson, alors un seul cas de fièvre typhoïde peut donner naissance à un grand nombre d'autres. Un cas de fièvre typhoïde dans une maison peut fournir un moyen très sûr de reconnaître si elle est dans d'excellentes conditions hygiéniques. Si ces conditions sont parfaites, et si l'on prend pour les déjections les précautions qu'on doit prendre, tout ira bien. Si, au contraire, on ne se met pas en règle de ce côté, un seul cas peut en amener beaucoup d'autres. Mais la maladie ne se communique pas directement et par le contact; elle se communique indirectement par l'infection de l'eau qui sert de boisson ou d'une atmosphère qui peut être éloignée de la personne malade. Un cas de fièvre typhoïde se produit dans une localité. Les déjections sont jetées sur le sol ou dans un égout d'où elles arrivent, par les infiltrations qui se produisent dans le sol, jusqu'à un puits. Les personnes qui boivent de l'eau de ce puits courent un danger bien plus grand que les personnes qui couchent dans la même chambre que le malade, ou qui sont continuellement autour de lui pour le servir.

« La conséquence pratique de tout ce qui vient d'être dit c'est que, pour la fièvre typhoïde, une mère peut soigner son enfant, une épouse peut soigner son mari, une sœur peut soigner son frère, sans s'exposer au danger que font courir le typhus ou la fièvre scarlatine, et qu'il y a peu ou point de danger pour les personnes de la maison si elle se trouve dans de bonnes conditions hygiéniques, et si on prend les précautions voulues pour les déjections. »

Ces précautions se réduisent à trois :

1° Désinfecter immédiatement les déjections en les aspergeant de chaux vive ou d'un autre désinfectant indiqué par le médecin ;

2° Laver avec soin et désinfecter également le récipient de ces déjections ;

3° Ne les jeter dans les fosses d'aisance que si l'on est parfaitement sûr qu'elles ne communiquent par aucune infiltration avec aucun puits, et qu'elles vont tomber dans des égouts parfaitement organisés. A moins qu'on ait cette certitude, on doit, si on le peut, enfouir ces déjections dans la terre d'une manière assez profonde, en prenant soin de les recouvrir, et les enfouir ainsi à chaque fois et immédiatement.

Une chose qu'il faut absolument éviter, déconseiller, et, autant qu'on le peut, absolument empêcher, c'est de laver les linges ayant servi au malade dans de l'eau courante, à moins qu'on ait pris soin de commencer par les désinfecter ou par les faire *bouillir*. Ce que l'on ne fait guère. Il y a là un abus grave et un désordre très préjudiciable à la santé publique. Le devoir des autorités locales ne serait-il pas d'y mettre ordre ? Sans doute la chose n'est pas toujours en leur pouvoir. Que ceux qui peuvent agir par la persuasion ou en vertu de l'autorité que leur ministère leur donne sur les consciences, s'efforcent de suppléer à l'impuissance des autorités civiles. Où va cette eau et qu'emporte-t-elle dans son cours ? Les laveuses qui y trempent les linges des malades ne s'en inquiètent guère. C'est à ceux qui le savent de leur apprendre que cette eau courante va porter à d'autres, et quelquefois à un grand nombre d'autres, les germes des maladies les plus graves qui souvent leur causeront la mort.

Si le malade atteint de la fièvre typhoïde succombe, sa literie et tout le linge qui lui a servi pendant sa maladie, et les rideaux de la chambre, et les tapis, doivent être *soigneusement désinfectés*. Que l'on s'adresse aux médecins et aux pharmaciens pour connaître les ingrédients à se procurer et la manière de s'en servir. Rien de plus simple.

Du reste, on doit prendre soin de ne laisser dans la chambre du malade que ce qui est absolument indispensable. On enlèvera les tapis, les descentes de lit, les rideaux des fenêtres, et surtout ceux du lit.

On s'arrangera de manière à ce que le malade soit seul à coucher dans la pièce qui lui est affectée, si la chose est possible. La précaution n'est pas absolument nécessaire, mais elle est excellente et à conseiller. Une autre précaution encore plus à conseiller, c'est, autant que possible, de ne pas manger dans la chambre du malade.

Il n'est pas rare que cette précaution soit rendue impossible par l'exiguïté du logement. Il n'y a pas à s'en inquiéter outre mesure, pourvu qu'on remplace cette précaution utile, mais non nécessaire, par une autre qu'il ne faut jamais négliger de prendre, le malade fût-il complètement isolé. C'est de maintenir constamment dans la chambre du malade, principalement autour de lui et sur lui, une très grande propreté et, par dessus tout, d'aérer largement et souvent l'appartement. L'aérer en particulier avant les repas et avant le coucher. « Beaucoup de germes périssent par le seul fait qu'ils sont exposés à l'air, dit le docteur Maclagan. Ce soin de faire pénétrer l'air dans les appartements est un des meilleurs de tous les désinfectants. »

Ce n'est pas seulement contre la fièvre typhoïde que cette précaution est utile, c'est contre un grand nombre d'autres maladies. On ne saurait trop la conseiller, on ne saurait trop y insister.

Une autre précaution dont les médecins nous donnent généralement l'exemple, c'est d'avoir soin de se laver les mains, au besoin dans de l'eau phéniquée, toutes les fois qu'on a touché le malade ou son linge.

V

Le point que le docteur Maclagan s'est le plus attaché à bien établir et qu'il a mis dans le plus vif relief, c'est que la fièvre typhoïde n'est pas contagieuse. Certains médecins soutiennent dans leurs écrits que la fièvre typhoïde est contagieuse, et d'autres vont le répétant après eux. Ils le répètent sans avoir compris leur pensée et sans la faire comprendre aux autres. Quand ces médecins, quand le docteur Piedvache par exemple, un médecin français distingué, quand le docteur Budd, un médecin anglais de grand mérite, disent que la fièvre typhoïde est *contagieuse*, ils prennent ce mot dans le sens de *communicable*. Que la fièvre typhoïde soit *communicable*, personne ne le conteste. Nous venons de voir comment elle se communique, et quelles sont les précautions à prendre pour qu'elle ne se communique pas. Cette manière de se communiquer doit-elle s'appeler une *contagion ?* Ce n'est plus qu'une question de mots. Les médecins sont d'accord sur la chose, ils ne discutent que sur le mot à employer.

« J'emploierai, dit le docteur Piedvache, le mot contagion dans sa signification la plus étendue, désignant sous ce nom toute transmission de la maladie d'un individu malade à un individu sain, quel que soit le mode suivant lequel elle s'opère. » Il est sûr que, si on l'entend ainsi, la fièvre typhoïde est contagieuse. C'est tout à fait l'avis du docteur Maclagan. Mais son avis est aussi, et en cela nous pensons qu'il a raison, que dire que la fièvre typhoïde est contagieuse est une excellente manière d'induire le public en erreur sur la vraie nature de cette maladie. « Quand au sujet d'un cas de fièvre typhoïde dans sa maison, observe-t-il, un homme vous demande : *Est-elle contagieuse ?* il n'a certainement pas l'intention de s'informer si elle peut se communiquer à un des habitants de la rue voisine, mais s'il y a quelque danger à approcher le malade. »

Eh bien, non. Il n'y a aucun danger à approcher le malade, à le visiter et même à lui rendre tous les services dont il a besoin. Ou plutôt il y a les quelques dangers que nous avons signalés, qui ne sont pas grands et qui peuvent être totalement écartés par les précautions très faciles à prendre, que nous avons indiquées.

Voilà ce que les prêtres, qui ont à voir des malades, doivent savoir. Voilà ce qu'ils doivent ap-

prendre et bien faire comprendre aux populations sur lesquelles ils ont quelque influence. C'est là pour un prêtre un excellent moyen de leur rendre des services sérieux, et aussi d'attirer de la considération sur son ministère, quelquefois même, en certaines paroisses, de se ménager auprès des malades un accès qui serait sans cela impossible ou fort difficile.

L'auteur de cette notice en a fait lui-même l'expérience. Il a été autrefois curé d'une paroisse où on n'appelait guère le prêtre auprès des malades que lorsqu'ils étaient à l'extrémité. Il n'était pas rare que le prêtre arrivât trop tard. On procédait ainsi parce qu'on avait peur d'effrayer les malades. De fait, d'ordinaire, l'annonce de la visite du prêtre les effrayait fort. Leur plus ordinaire réponse à cette proposition était de dire : Je suis donc perdu ! Le pauvre curé était désolé, mais n'y pouvait rien. Cependant, à la suite de conseils que, sans sortir de ses attributions, il avait donnés à certains malades auprès desquels, par suite de circonstances particulières, il avait été appelé dès le début de la maladie et qui avaient été reconnus fort bons et grandement utiles, on prit l'habitude de l'appeler auprès de tous les malades, dès que la maladie se déclarait, même avant le médecin. A tous les points de vue, mais surtout au point de vue du saint ministère et du salut des âmes, le résultat fut très heureux.

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

Comptes rendus bibliographiques

Œuvres choisies oratoires et pastorales de Mgr Touchet, évêque d'Orléans. — 2 vol. in-18 jésus, 7 fr. 50. — Orléans, Herluison ; Paris, Poussielgue.

« Chère Mère,

« Vous m'avez demandé mon appréciation sur la *Vie* de la Mère Françoise Schervier que vous venez de traduire.

« Avant tout, une confession.

« Lorsque je reçus les bonnes feuilles du livre et la lettre qui les accompagnait, je saluai la lettre, comme je salue toutes les vôtres, d'un mouvement joyeux du cœur ; mais je saluai les bonnes feuilles, comme je salue toutes les bonnes feuilles, d'une petite impatience intime.

« Ne vous semblerait-il pas, en effet, chère Mère, si séparée du monde soyez-vous derrière les grilles de votre monastère de Mazamet, qu'on abuse étrangement, par ce temps qui est le nôtre, de la plume des évêques et de leurs étroits loisirs ? Il faut que nous donnions avis, approbation, louanges ; il le faut ! La moindre centaine de pages qu'il plaît à une femme pieuse d'aligner a droit à cinquante lignes de nous. Nous donnerions l'*Imprimatur* canonique, sans plus, ce serait une injure, tout au moins une marque de froideur vis-à-vis de l'auteur : or, les auteurs ne pardonnent pas cela. Nous leur épargnons ce chagrin ; nous écrivons les cinquante lignes de rigueur ; bien plus, notre paternité aidant, nous exprimons que le petit livre est un pur chef-d'œuvre : l'auteur est content.

« Par bonheur, le public ne lira ni le chef-d'œuvre, ni nos cinquante lignes... »

De qui croyez-vous qu'est signée cette page si doucement railleuse ? Eh bien, nous l'avons trouvée au beau milieu du tome II de ces *Œuvres choisies* de Mgr Touchet... Avec un homme aussi parfaitement au courant de ce que valent les fleurs de la littérature bibliographique, ne vous semblerait-il pas que nous devons être bien à l'aise?... Par malheur, un public déjà considérable, grâces à Dieu, lira nos cinquante lignes, et si quelque tentation de vulgaire flatterie nous amenait à écrire un mensonge, nous ne pourrions pas invoquer l'excuse habituelle : « Ça ne porte de préjudice à personne, » car nos lecteurs ont confiance dans la loyauté de nos comptes rendus, et nous ne voulons pas les « voler. » — Ce qui nous met vraiment à l'aise, c'est que, par bonheur, nous avons de quoi oser recommander au public de lire ces deux volumes. Ainsi l'auteur sera content, le public aussi, et nous pareillement, puisque nous aurons satisfait tout le monde et la vérité ! Mgr Touchet s'est acquis déjà une réputation d'orateur, on le sait, et l'on aimera retrouver là ses plus beaux titres à cette gloire. Des discours militaires, comme il sied à l'évêque d'un diocèse où se trouvent Orléans, Coulmiers et Patay ; deux panégyriques de Jeanne d'Arc et un de saint François Xavier ; les oraisons funèbres de Mgr Laroche, de Mgr d'Hulst, de Mgr Germain, de Mgr Hugonin, de Mgr Affre ; cinq allocutions de mariage, et une trentaine d'autres discours, allocutions et lettres : n'est-ce pas suffisant pour deux premiers volumes d'*Œuvres choisies ?*

De cette courte notice bibliographique, si par hasard elle lui tombe sous les yeux, Mgr Touchet pensera ce qu'il voudra : elle ne lui apprendra rien sur son œuvre, et ce n'est pas à son intention que nous l'avons écrite. C'est pour nos lecteurs. Nous ne pouvions négliger de les avertir qu'ils auront maintenant sous la main, réunis en volumes, des discours qu'ils auraient plus d'une fois laborieusement recherchés dans des brochures ou des journaux : et ceci, nous le disons en connaissance de cause.

Nous avons commencé en citant Mgr Touchet ; terminons de même : personne ne s'en plaindra. — Méditez d'abord cette histoire bien humaine sur la pratique de l'aumône (t. II, p. 249, Allocution prononcée à Dieppe en faveur de l'Orphelinat des Mousses) :

« Un curé de mon diocèse, qui m'a raconté l'aventure, prétendait apprendre la dignité de l'aumône à ses catéchumènes. « Si je vous disais, demandait-il à une fillette de 12 ans, si je vous disais que votre compagne a donné une pièce de dix francs à un pauvre, que penseriez-vous ? »

« Le naïf pasteur comptait tirer un mot d'admiration de sa jeune ouaille pour un si beau fait. Songez donc, une de ces enfants donner dix francs ! Il comptait mal. « Si vous me disiez cela, répondit la Beauceronne, Monsieur le curé, je ne vous croirais pas. — Ah !... Et pourquoi ? — Parce qu'on ne donne pas ce qu'on a, on le garde. »

Pour servir d'épilogue à la future Histoire des relations de Louis Veuillot et de Mgr Dupanloup (t. II, p. 17, Allocution prononcée au mariage de M. François Veuillot avec Mlle Marie Monnoir, de Gien) :

« Quelqu'un parlait un jour à Mgr Dupanloup des malentendus qui avaient existé entre Louis Veuillot et lui : « — Mon ami, fit l'évêque souriant, quand nous aurons passé quelque temps ensemble en purgatoire, nous nous aimerons beaucoup. »

« Sur quoi une femme excellente, très aimable chrétienne, connue de toute cette région pour sa bienfaisance, répondait, il n'y a pas bien des heures : ... « Le purgatoire ! Le purgatoire !... Ces deux hommes qui se montrèrent, avec des idées, des tendances dissemblables il est vrai, si vaillants défenseurs de l'Eglise, ne sont pas au purgatoire ! Notre-Seigneur les a placés au paradis ! »

D'une autre allocution de mariage (t. II, p. 302) :

« Certain procureur de Gien demandait à Madame Yver quelle était sa profession. « Moi, répondit-elle, mais, Monsieur, mère de famille. »

Et cette vue de Saint-Sulpice (t. II, p. 409, Allocution prononcée au sacre de Mgr Amette) :

« Saint-Sulpice !... la bonne vieille maison où le cœur bat très fort quand on la revoit, où l'on dort peu, à ce que prétend mon grand vicaire, quand on n'y a point séjourné depuis longtemps, tant les souvenirs se lèvent pressés autour de l'âme, l'assiégeant de leur douceur, de leur éloquence !

« Saint-Sulpice ! où nous avions une cour de récréation assez semblable à un puits ; où le soleil fréquentait peu nos cellules ; où les corridors étaient sombres, les journées austères, les nuits courtes ; mais où l'amitié nous unissait dans une cordialité très sincère.

« Saint-Sulpice ! où de vieux maîtres de la science sacrée se faisant jeunes à notre contact, j'imagine,

inclinaient avec une condescendance toute paternelle leur tête blanchie vers nos têtes blondes, et contraignaient leur gravité à entendre les saillies de notre impatiente jeunesse.

« Saint-Sulpice ! Ce fut M. Bouet qui recevait votre confession à l'extrémité méridionale de la salle des exercices ; M. Caval qui cachait un cœur si bon sous si rude écorce ; M. Icard savant et saint ; M. Grandvaux dont on ne savait décider s'il avait un cœur de père ou de mère : la question juste que vous n'osiez poser il y a un instant au sujet de notre vénéré métropolitain. (Pourquoi donc, Monseigneur, n'osiez-vous la poser ? Est-ce que l'archevêque de Cambrai n'a pas écrit : « Pasteurs, soyez pères, ce n'est pas assez : soyez mères !... »)

« Saint-Sulpice !... Comme nous y sentions avec angoisse les deuils de la patrie ! comme nous nous promettions de travailler à son relèvement ! comme nous jurions d'être bons pour son peuple égaré, de le ramener, de le soulager dans ses fardeaux, de le christianiser, de le sanctifier ! Les beaux rêves que nous faisions alors !... »

Enfin, car il faut s'arrêter, cette superbe réponse à un mot historique (t. I, p. 93, Allocution au service funèbre pour le président Carnot) :

« En face du cercueil de Louis XIV, se rappelant le souvenir des batailles gagnées, des provinces conquises, des lauriers littéraires et artistiques semés sous les pas de ce triomphateur, par la main d'une Providence prodigue ; voyant le peu de place que tiendrait désormais celui qui avait occupé tant de place, Massillon promena ses regards sur l'assistance qui se pressait autour de lui, puis il prononça ces mots fameux : *Dieu seul est grand, mes frères.*

« Certes, la phrase est belle et sonne bien. Mais elle n'est pas vraie. Sans nier, en effet, que Dieu soit la grandeur substantielle et essentielle, disons que l'homme est aussi très grand !

« Il est grand, parce qu'il est le fils de Dieu, venu de son Père et retournant à son Père.

« Il est grand, parce qu'il est capable de comprendre le devoir et capable de l'accomplir.

« Il est grand, parce qu'il est appelé à vivre en honnête homme toujours, et en héros parfois ; à mourir en chrétien toujours, et en martyr parfois, afin de survivre en immortel, en bienheureux. »

Pourquoi je me suis fait congréganiste ? par le P. Hamon, S. J. — Un vol. in-16 de 238 p., 2 fr. — Paris, Téqui.

Le livre de poche de la jeune fille catholique et française au xxe siècle, par l'abbé Girard. — Un vol. in-32 raisin de 600 p., 1 f. 50. — Paris, Briguet.

A l'école de Jésus, par F. de Lamennais. — In-24 allongé de 370 p., 1 fr. — Paris, Téqui.

Bossuet : *L'Eucharistie. — Pensées choisies du vénérable curé d'Ars.* — 2 vol. in-24 allongé, 1 fr. — Paris, Téqui.

Méditations selon l'esprit de l'Eglise pour toute l'année liturgique, *à l'usage des comnunautés et des fidèles,* par l'abbé Décrouïlle. — 2 vol. in-16 (ensemble 1.200 p.), 6 fr., franco, 7 fr. — Paris, Haton.

I. — Le livre du P. Hamon est un résumé des instructions données par un directeur de congrégation à l'assemblée du dimanche.

Cette assemblée était une assemblée d'hommes, ce qui n'est pas sans nous désorienter quelque peu, mais ce qui cessera de surprendre quand on saura que ce petit volume nous arrive du Canada.

En France, les directeurs de congrégations parlent généralement devant jeunes filles ; mais les instructions du P. Hamon n'en seront pas moins pratiques pour eux, bien au contraire ; et ils feront sagement de donner à leur auditoire ailé les conseils graves et mâles qui ont produit de tels fruits de sanctification parmi les congréganistes barbus de Montréal.

Pourquoi se fait-on congréganiste ? La réponse est de saint Alphonse : « Si un séculier me demande ce qu'il doit faire pour se sauver, je ne sais rien lui conseiller de plus utile et de plus sûr que d'aller à la congrégation de la sainte Vierge. La congrégation est un refuge et fournit à l'homme les meilleurs moyens de s'assurer le salut éternel. »

La première partie du livre du P. Hamon (p. 9-117) développe cette pensée de saint Alphonse et réfute les objections que l'on oppose couramment à l'entrée en congrégation : « On peut bien se sauver sans être congréganiste !... Que diront mes amis ?... Je ne suis pas assez dévot pour cela... Les congréganistes ne valent pas mieux que les autres... J'appartiens déjà à plusieurs sociétés pieuses..., etc. »

La seconde partie, intitulée *Confession et Communion* (p. 119-225), répond aux difficultés qui arrêtent si souvent les chrétiens à la porte des confessionnaux ou au seuil de la Table sainte : « Comment faire mon examen de conscience ?... Comment savoir si j'ai consenti aux mauvaises pensées ?... J'ai beau m'examiner, je ne trouve rien à dire... J'ai peur de m'être mal confessé dans mon enfance... Dans ma jeunesse, j'accusais les mauvaises pensées, mais je taisais les mauvaises actions qui avaient suivi... J'ai souvent diminué le nombre... Je ne sens point de contrition... J'ai oublié ma pénitence... Je retombe souvent dans les mêmes fautes... Je retombe immédiatement... J'ai commis trop de péchés... Etc., etc. » — Même caractère pratique des objections à la sainte communion : inquiétudes sur le jeûne eucharistique, sur les accidents dans la manducation de la sainte hostie, sur le manque de préparation, sur le manque d'action de grâces, sur le défaut de ferveur sensible, sur la communion mensuelle, hebdomadaire...

II. — Le P. Hamon vous mène son monde tout rondement. Et tout rondement aussi l'excellent chanoine Girard, avec ses jeunes filles du xxe siècle. Sur quoi plus d'un confrère remarquera, non sans judicieuse malice, que ce n'est pas toujours ainsi que l'on a mené nos jeunes filles du xixe siècle ; que bien plutôt on les a trop souvent conduites par des lignes plus ou moins brisées, sinueuses et volutantes ; qu'on les a trop formées à dessiner, au lieu de figures régulières, toutes sortes d'attitudes obliques, tortillées et circonflexes, aussi bien dans leur mode d'avancement spirituel que dans la tournure de leur gracieux physique. Avec le petit *Manuel* de M. Girard, la jeune fille du xxe siècle va apprendre la simplicité *(! creavit Deus novum super terram !)*, la sincérité (!!), la bonté, la modestie, l'humilité, la discrétion, la bonne humeur, la fierté, le bon sens, la science du ménage, tout ce qu'il faut enfin pour une piété éclairée et solide, militante et zélée, raisonnable et raisonnée, pour la France et pour l'Eglise. Et à chaque chapitre, des histoires ou anecdotes charmantes, contemporaines, prises sur le vif, topiques, pétillantes de malice simple, de bonté ouverte, de gaieté chrétienne.

M. Girard nous avait donné déjà d'excellents livres de poche à l'usage des jeunes soldats, des jeunes gens, des hommes, des premiers communiants. Les jeunes filles pouvaient se plaindre qu'on les oubliât. Cette fois, les voilà servies à souhait. Mais ce n'est pas précisément le miroir qu'on leur tend. Oh, si ces pages devenaient un jour un miroir fidèle, si la jeune fille du xxe siècle devait s'y reconnaître, quelle France nouvelle alors surgirait sur les ruines de la Révolution, *brillante de clartés !*

III. — *A l'école de Jésus* est un de ces opuscules pleins d'onction qui firent dans le monde moins de bruit que l'*Essai sur l'indifférence* ou les *Paroles d'un croyant*, mais qui porteront plus sûrement et plus fructueusement à la postérité le nom de Lamennais. Ils sont signés de l'abbé Félicité de Lamennais ; mais on sait qu'il est difficile de savoir au juste quelle y fut la part de l'abbé Jean-Marie. On dit, par exemple, que la traduction de l'*Imitation* est tout entière de la plume de Jean-Marie, bien qu'elle ait toujours été signée de son frère, qui aimait à signer.

Les deux frères Lamennais s'étaient faits les éditeurs d'une « Bibliothèque des dames chrétiennes » qui comprenait vingt volumes, traitant de divers sujets de piété. Le succès en fut immense ; et ce pouvait être une bonne affaire, si une liquidation judiciaire ne fût venue la convertir en désastre. Pour bénéficier de certains avantages stipulés, F. de Lamennais dut prendre l'engagement d'écrire ces petits livres de piété qui ont survécu à ses autres ouvrages et sont considérés comme des chefs-d'œuvre : *Le Guide spirituel, ou le miroir des âmes religieuses ; — La journée du chrétien ;* —

L'Imitation de Jésus-Christ ; — Le Guide du premier âge.

C'est ce dernier opuscule que le P. Libercier vient de rééditer sous un titre nouveau : *A l'école de Jésus :* dialogues charmants entre le Maître et l'enfant, reflétant la bonté, la tendresse, l'amour sans mesure de Notre-Seigneur, et, chez l'enfant, la candeur, l'humilité, un désir sincère de perfection qui ne peut manquer de recevoir sa récompense. Dangers du monde dans le premier âge, fin de l'homme, fidélité, confession, communion, dévotion à Marie, aux saints Anges, aux saints Patrons : sous ces divers titres, c'est toute la fleur de l'Evangile qui embaume tour à tour les lèvres de l'enfant et celles du maître.

IV. — Dans la même collection, inaugurée l'an dernier et accueillie avec une faveur méritée, viennent d'être rééditées les *Pensées choisies* du curé d'Ars et les *Méditations sur l'Eucharistie* de Bossuet.

A la fin de chacun de ces gracieux opuscules, on a ajouté, sous une pagination à part, un recueil des prières les plus usuelles : la messe, les vêpres, la confession, la communion, dévotion au très Saint Sacrement, à la sainte Vierge, etc.

V. — Suivant l'idée qui lui est chère et qu'il a réalisée sur un plan beaucoup plus étendu dans son cours de *Méditations sacerdotales,* M. Décrouïlle nous donne aujourd'hui, à l'usage des fidèles, des *Méditations* mises en harmonie, en relation étroite avec la vie du saint du jour ou avec le propre de la messe que l'on doit entendre. La relation apparaitra quelquefois un peu factice ; surtout on pourra trouver qu'elle n'est pas suffisamment appropriée à la pratique des fidèles, qui malheureusement ont perdu la notion même de la vie liturgique. Mais, telles qu'elles sont, et en supposant même qu'on ne veuille pas entrer dans la pensée de l'auteur et suivre la messe de chaque jour, ces méditations sont bonnes, elles sont courtes, pratiques, pieuses, solides ; et nous ne saurions trop les recommander aux personnes, par exemple, qui ne disposent que d'un quart d'heure pour leur oraison.

La Salle des Martyrs du Séminaire des Missions Etrangères, par Adrien Launay. — Un vol. in-12 de 220 pages, 2 francs. — Paris, Téqui.

Les missionnaires français au Tonkin, par le même. — Un vol. in-8 raisin de 226 p., 3 fr. — Paris, Briguet.

I. — Tout le monde connaît la *Salle des Martyrs* du séminaire des Missions Etrangères. Pas un chrétien ne voudrait quitter Paris sans la visiter ; et c'est avec un sentiment de piété profonde et de vive curiosité que l'on pénètre dans ce musée sanglant où courent, le long des murs tendus de coton rouge, des vitrines remplies d'objets divers d'où s'exhalent des parfums étranges, des odeurs d'Orient : linges ensanglantés, chaînes, anneaux de fer, vêtements noirs, bleus, blancs, percés de coups de sabre et de coups de poignard, cordes d'écorce de cocotier, petits livres de prières jaunis par le temps, et fatigués par l'usage, planchettes couvertes des caractères mystérieux de la sentence de mort, calices, crucifix, etc.

Aussi, en cette année surtout d'Exposition, où de nombreux visiteurs se feront un devoir de réserver quelques instants à la *Salle des Martyrs,* est-ce une pensée pieuse à la fois et opportune qui a déterminé le P. Launay à nous donner, dans un volume clair et précis : 1° l'origine de la Salle des Martyrs ; — 2° l'explication des tableaux qui représentent les supplices ; — 3° l'énumération de tous les objets que renferme la salle ; — 4° la date d'envoi ; — 5° la biographie de chacun des martyrs à qui ces objets ont appartenu.

Nulle plume n'était d'ailleurs mieux qualifiée, pour nous parler de ces choses, que celle du P. Launay, l'auteur de la grande *Histoire de la Société des Missions Etrangères,* récemment couronnée par l'Académie française, l'auteur encore de tant de monographies palpitantes d'intérêt, relatives aux missions.

II. — Et cette nouvelle monographie des *Missionnaires français au Tonkin,* qu'il nous donne aujourd'hui, sera la bienvenue. Le Tonkin est aujourd'hui terre française. Il a été payé très cher par notre or et par le sang de nos soldats ; mais, avant de s'incliner devant le drapeau tricolore, il y avait longtemps qu'il connaissait le nom de notre pays. Depuis près de deux cents ans, depuis le temps de Louis XIII, des missionnaires français s'étaient dévoués à l'évangélisation du Tonkin. Les uns étaient morts au hasard de leur vie apostolique, couchés au bord des chemins comme des voyageurs épuisés par la fatigue ; les autres, jetés en prison, frappés de verges, condamnés à la strangulation ou à la décapitation, rayonnent glorieux dans la phalange des témoins du Christ.

C'est leur histoire que vient nous raconter le P. Launay. D'autres nous ont dit l'héroïsme de nos soldats ; l'héroïsme de nos missionnaires ne doit pas être oublié, et quelles pages vibrantes que celles où brillent les noms de MM. Cornay, Schæffler, Bonnard, Vénard, Néron, de Mgr Retord, de Mgr Puginier, etc. !

La piété éclairée par la foi, *ou Exposition de la doctrine chrétienne,* par le Père Cotel, de la Compagnie de Jésus. — Un vol. in-12 de 428 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

La religion chrétienne. *Simples notes,* par l'abbé Petiteau, aumônier de l'Externat Saint-Maurille, à Angers. — Un vol. in-16 de 694 p., 3 fr. 50. — Angers, librairie Guinebertière ; Paris, Ch. Amat.

Manuel d'instruction religieuse élémentaire, *ou Explication du catéchisme,* par l'abbé Albot, du clergé d'Angoulême. — Un vol. in-16 de 180 p., 0 fr. 60; reliure élégante, 1 fr. 20. — Lyon, Vitte ; et chez l'auteur, à Angoulême, rue Fanfrelin, 9.

Petit cours d'instructions sur les vérités fondamentales, par l'abbé Mémain. — Plaquette in-18 de 64 p., 0 fr. 20, *franco,* 0 fr. 25. — Paris, Haton.

I. — Le premier mot du titre donné par le P. Cotel à son livre : *La Piété,* induira certaines gens en défiance. Et nous ne voulons pas les condamner absolument : car, après tout, à qui la faute si les ouvrages dits de « piété » sont tombés en quelque discrédit ? A qui, sinon aux auteurs eux-mêmes qui, sous ce couvert de « piété, » nous font absorber toutes sortes de choses, excepté des choses sérieuses, de bonnes vérités chrétiennes ?

Aussi, hâtons-nous d'aller au sous-titre du P. Cotel : *Exposition de la doctrine chrétienne.* Voilà ce que devrait être tout manuel de piété : un exposé de doctrine, exposé plus ou moins revêtu d'onction et pénétré de grâce, mais enfin et avant tout, exposé de doctrine. Et voilà ce qu'est le livre du P. Cotel. Il a été écrit à l'usage des gens du monde, des jeunes gens instruits surtout, qui n'ont pas et ne peuvent pas avoir à leur disposition les ressources de la théologie, et qui cependant ont le désir très louable d'éclairer leur foi et d'asseoir leur piété sur une foi bien éclairée. On trouvera là un exposé clair, vivant, complet, pieux sans affectation ni manière, apologétique sans polémique, excellant à mettre, d'un mot, en relief le côté lumineux de telle vérité, qui dissipe toutes les objections.

II. — Réédition d'un manuel qui a rapidement conquis la faveur du public. Ce cours a été rédigé pour jeunes filles. Fortunées Angevines, et de forte race, que l'on juge capables de suivre un exposé si vigoureux et si substantiel ! Nous recommandons surtout la partie dogmatique, qui est d'une admirable précision ; et dans la partie apologétique, p. 21-285, on trouvera les éléments du cours le plus solide et le plus actuel.

III. — Le *Manuel* de M. Albot est destiné principalement aux enfants. Il sera utile surtout aux catéchistes volontaires et leur servira d'excellent *Memento.* A la fin, une bonne petite retraite de première communion (p. 160-177). On en remarquera le prix modique, qui ne dépasse pas celui de la plupart de nos catéchismes diocésains (demander à l'auteur un exemplaire-spécimen, *franco* 0 fr. 60). Nous souhaitons de le voir répandre dans toutes nos paroisses. Quantité de choses pratiques, que les catéchismes développés omettent souvent ou

noient dans des détails superflus ; quantité aussi de réponses topiques aux préjugés populaires sur l'Eglise par exemple, sur le pouvoir civil, sur les curés, sur la sépulture ecclésiastique ; des cas de conscience très intéressants et très pratiques, etc.

IV. — *In cauda venenum.* Ce petit *Cours* de M. Mémain n'a l'air de rien. Ouvrez-le, feuilletez-le, vous serez stupéfait de la masse de choses que l'auteur a su y faire entrer. Ce sont vraiment toutes les « vérités fondamentales » que l'on y trouvera : Dieu, l'homme, l'immortalité, la déchéance, la Rédemption, la famille, la société (réfutation de J.-J. Rousseau), l'Eglise, le peuple juif et la Bible, la Genèse, le transformisme, l'histoire du monde d'après la Bible, etc.; sur tout cela, des notions claires, précises, présentées toujours de façon frappante.

Lettres à M. Waldeck-Rousseau, par le comte Albert de Mun. — Brochure in-8 de 120 p., 1 fr. — Paris, Plon.

Le grand orateur, que la maladie tient éloigné de la tribune, interpelle, dans ces pages, le chef du gouvernement sur la politique du cabinet, le procès Dreyfus, l'affaire de la Haute-Cour, la guerre à la religion, la loi sur les associations, la loi sur la liberté d'enseignement. Toutes ces questions du jour, tous ces problèmes brûlants sont exposés et résolus, dans ces lignes vibrantes, avec l'autorité, la science et l'éloquence de M. de Mun, avec cette hauteur de vues aussi qui fera que ces pages restent plus tard un magnifique chapitre de la philosophie de l'histoire contemporaine, alors que depuis longtemps l'écho de nos querelles se sera tu. Ces *Lettres* ont la verve d'un pamphlet, avec l'austère beauté d'un plaidoyer sincère, d'un cri de la conscience outragée.

Nouvelles soirées littéraires, par le Père Faure, professeur de rhétorique. — Un vol. in-8 raisin de 312 p., 4 fr. — Paris, Briguet.

La grande Ile, par C. Sabatier de Castres. — Un vol, in-12 de 386 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

La famille Papillon, par Marie Leconte. — Un vol. in 12 de 310 p., 3 fr. — Paris, Téqui.

France ! en avant ! *Hymne patriotique,* solo et chœur à 3 voix, paroles de Caritas, musique de G. Meugé, 2 fr. — Paris, Haton.

Les *Nouvelles soirées* viennent d'atteindre leur cinquième édition. Elles ont charmé notre adolescence déjà lointaine, et elles charmeront encore celle de nos petits-neveux. Elles nous redisent quelques-unes des grandeurs de la patrie, de Vercingétorix à Loigny, les grandeurs aussi de la nature, de notre nature méridionale, contemplée aux clartés transfigurantes de l'idée chrétienne. Elles sont écrites dans une langue vivante, chaude, colorée, toujours noble et digne, la langue qu'il faut parler quand on prétend « élever » la jeunesse, une langue qui est assurée de ne pas passer parce qu'elle ne sacrifie pas aux caprices de la mode. Comme on respire un air pur et vivifiant à travers ces pages de *Villa-Flora !* et comme cela vous repose de certaines productions dédiées aux bibliothèques paroissiales, où l'on n'entend, d'un bout à l'autre, que le ton de la gouaillerie, où l'auteur semble ne viser à autre chose qu'au désopilant à jet continu, on dirait presque à l'argot du dernier bateau !

La *Grande Ile*, suite de la *Capricieuse :* naufrage de soixante-quinze déportés, embarqués le 12 avril 1798 à destination de la Guyane ; sept d'entre eux seulement, deux femmes et cinq hommes (dont un ecclésiastique) se sauvent, échouent dans une île déserte, s'y arrangent une vie possible, et n'y sont découverts qu'en 1834, par un navire égaré dans ces parages.

La famille Papillon : exquises scènes de jeunes filles et de rapprochement des classes.

En Avant ! ce fut le cri de Clovis, ce fut le cri de Jeanne d'Arc, et ce sera toujours le cri de la France chrétienne. Voilà ce que vous redit, en vers vibrants, Caritas, et en notes martiales et enlevées, G. Meugé (avec accompagnement de clairon et tambour, *ad libitum).*

Theologia moralis decalogalis et sacramentalis, auctore clarissimo P. Patritio Sporer, Ord. FF. Min. — Novis curis edidit P. F. Irenæus Bierbaum, Ord. FF. Min., Provinciæ Saxoniæ S. Crucis Lector Jubilatus. — Cum permissu superiorum. — Tomus II. Paderbornæ, MDCCCC. Ex typographia Bonifaciana. — In-8° de 950 pages. — Prix : broché, 7 m. 80 ; relié, 10 m.

Le P. Bierbaum, à qui l'on doit déjà une nouvelle édition d'Elbel, mise au point, qui a eu un grand succès, a entrepris de donner dans les mêmes conditions la théologie de Sporer. Le second volume comprend, comme le premier, trois traités :

Tractatus IV. *De justitia et restitutione.* — I. De justitia et injuria in communi. — II. Restitutionis natura, obligatio et radices. — III. Circumstantiæ restitutionis. — IV. Modus restituendi et causæ excusantes.

Tractatus V. *In V præceptum Decalogi.* — I. De scandalo. — II. De homicidiis licitis. — III. De homicidiis illicitis. — Appendix ad VI et IX. — IV. In VIII præceptum Decalogi. — V. In VII et X præceptum Decalogi.

Tractatus VI. *De dominio et contractibus.* — I. De dominio et modis acquirendi. — II. De contractibus in genere. — III. De contractibus gratuitis. — IV. De mutuo et usura. — V. De venditione et emptione. — VI et VII. De contractibus reliquis.

Le Portrait de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après le Saint-Suaire de Turin, *avec reproductions photographiques,* par Arthur Loth, ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — In-8 de 66 p. — Paris et Poitiers, Oudin. — Prix : 1 fr. 50.

En 1898, à l'occasion de l'Exposition de l'Art Sacré à Turin, le Saint-Suaire fut exposé à la vénération des fidèles. Le comité de l'Exposition eut la pensée de faire photographier la précieuse relique et le chevalier Secondo Pia se chargea de faire l'opération à ses frais.

Les témoignages du passé et celui même des yeux attestaient que le précieux Linceul conservait l'empreinte des linéaments du Corps de Notre-Seigneur. Mais l'image du Sauveur était trop vague, l'aspect en était trop confus pour qu'on en pût juger.

Une cause particulière, jusqu'alors non remarquée, empêchait encore de saisir les traits du divin Sauveur. La photographie plus pénétrante que l'œil devait les révéler et donner raison de l'aspect confus sous lequel ils disparaissaient en partie.

Ceux qui connaissent tant soit peu la photographie, savent que la première épreuve, celle qui est prise directement sur l'objet, est une épreuve *négative* dans laquelle les détails sont doublement intervertis : pour la place, ce qui est à droite dans le modèle se trouve à gauche dans l'épreuve, comme dans les images qui se produisent sur le verre des glaces ; pour la lumière, toutes les parties lumineuses sont sombres et toutes les parties sombres sont lumineuses. Il faut, par une seconde opération, obtenir l'épreuve *positive* dans laquelle les détails se trouvent à leur place avec la lumière qui leur convient.

Ce qu'il y eut de merveilleux et qui impressionna profondément les photographes, c'est que l'épreuve *négative* du Saint-Suaire donna, du Corps de Notre-Seigneur, une épreuve *positive*. Les traces du Corps divin empreintes sur le Saint-Suaire en étaient donc une image négative : c'est-à-dire que Notre-Seigneur y était représenté, non pas tel qu'un peintre l'aurait dessiné, mais tel qu'un photographe l'aurait obtenu en épreuve négative, les parties éclairées étant sombres et les sombres éclairées.

C'est la meilleure preuve que cette image n'a pas été faite de main d'homme. Car personne, avant l'invention de la photographie, n'aurait eu l'idée et n'aurait deviné le procédé de ce genre de dessin.

M. Arthur Loth, par sa brochure, a voulu ramener « l'attention du public sur un fait digne d'exciter au plus haut point l'intérêt et l'admiration. » Il nous donne l'histoire et la description du Saint-Suaire de Turin, en raconte la photographie, en établit l'authenticité ; il discute les explications qu'on peut donner du phénomène

et conclut contre ceux qui ne voient qu'une copie dans le Saint-Suaire de Turin.

Le jour même où nous arrivait la brochure de M. Arthur Loth, nous recevions de M. l'abbé Ulysse Chevalier une Réponse aux Observations *de Mgr Emmanuel Colomiatti, pro-vicaire général de Turin, sur la brochure : Le Saint-Suaire de Turin est-il l'original ou une copie?* (Paris, Alphonse Picard, 8 p.). Nous avons publié un compte rendu de cette brochure (*Ami du Clergé*, 1899, p. 924). L'auteur cite dans sa *Réponse* les appréciations favorables qu'il a reçues de divers côtés, et il rapporte diverses erreurs qui s'étaient glissées dans des textes liturgiques et que la critique a permis de corriger, et il maintient sa solution, savoir, que le Saint-Suaire de Turin n'est qu'une copie.

Aux documents épiscopaux et pontificaux qui présentent le Saint-Suaire comme une copie, M. Arthur Loth oppose l'opinion de Benoît XIV s'appuyant sur les décisions de Paul III, Sixte IV, Jules II, Clément VII, qui ont sanctionné le culte du Saint-Suaire de Turin. Mais c'est surtout sur les caractères révélés par la photographie qu'il insiste. La preuve nous paraît avoir une grande valeur.

Ce qui nous a paru le plus attachant, le plus émouvant dans la brochure, c'est le portrait même de Notre-Seigneur tel que l'a donné l'épreuve photographique. C'est bien le type traditionnel, le type des catacombes, mais empreint d'une majesté, d'une énergie, d'une suavité que les traces de ses tourments et la rigidité de la mort n'ont pas affaiblies. Cette merveilleuse image est en outre un monument, un témoin providentiel des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Il y a vraiment là, comme le dit M. Arthur Loth, « de quoi émouvoir vivement la foi des catholiques et éclairer l'incrédulité des autres. »

Livre d'orgue. *Chants ordinaires de la messe et des vêpres transposés et harmonisés. Messe des morts, Absoute,* par les Bénédictins de Solesmes. — Quatrième et dernière livraison. — Solesmes, par Sablé (Sarthe). — Imprimerie Saint-Pierre.

Cette livraison (p. 137-p. 160) complète la publication du Livre d'orgue dont nous avons apprécié le caractère en faisant le compte rendu des deux premières livraisons. (*Ami du Clergé*, 1898, p. 1184).

L'accompagnement des PP. Bénédictins est en rapport avec les progrès que leurs travaux et ceux des meilleurs musicologues ont réalisés dans la connaissance du chant grégorien.

Quand on en était encore à considérer toutes les notes du chant comme des sons égales et également émises, on pouvait trouver bon un accompagnement qui plaquait un accord sous chaque note. Ce système est aujourd'hui un anachronisme.

Les notes du plain-chant forment des groupes mélodiques dont chacun a son sens et sa physionomie. Ce sont ces groupes que souligne l'accompagnement des PP. Bénédictins.

Les organistes désireux de sortir de l'ornière commune trouveront une excellente matière à études dans ce *Livre d'orgue*, que nous leur recommandons tout spécialement.

Traité de l'accompagnement du plain-chant. — Deuxième partie, concernant les notes étrangères aux accords, par l'abbé L. Lepage, organiste à l'Eglise métropolitaine de Rennes. — Rennes, Bossard-Bonnel. — Solesmes, Imprimerie Saint-Pierre. — Et chez l'auteur. — Prix : 6 francs.

L'annonce de ce traité vient tout naturellement à la suite du compte rendu précédent : on y trouve en effet toute la théorie musicale appliquée dans le *Livre d'orgue*.

Dans un premier *Traité de l'accompagnement du plain-chant*, l'auteur expose l'harmonie où chaque note du plain-chant reçoit un accord.

Dans ce second traité, il enseigne la manière d'harmoniser le plain-chant en ne donnant qu'un seul accord à plusieurs notes du chant.

Cette manière consiste à considérer certaines notes du chant comme notes de passage, broderies, suspensions, apoggiatures, anticipations, échappées, pédales, c'est-à-dire comme notes étrangères aux accords.

Dans un premier chapitre, il indique la nature de ces notes, leur rôle dans l'harmonie et les défauts à éviter dans leur emploi. Dans les trois chapitres suivants, il montre comment ces diverses espèces peuvent se succéder et se mélanger dans un même groupe. Les notions sont accompagnées d'exemples, les uns bons, les autres mauvais, avec les vérifications qui mettent les solutions bien au clair.

Le dernier chapitre, qui est la seconde partie de l'ouvrage, applique les principes à l'accompagnement du plain-chant tel que les PP. Bénédictins l'interprètent dans leur manière de le chanter et dans l'harmonie de leur *Livre d'orgue*.

L'application des données générales peut varier à l'infini, selon le goût des organistes ; une autre manière d'entendre le rôle de certaines notes dans les groupes mélodiques du plain-chant peut faire varier l'harmonie destinée à les accompagner. Mais les notions générales sont à retenir, parce qu'elles sont bonnes en elles-mêmes et qu'elles peuvent seules permettre de réaliser un accompagnement qui réponde autant que possible à la nature du plain-chant.

Hymne des Ecoles catholiques de France : *Je crois.* — Paroles du P. Delaporte. Musique de Henri Reg. — Prix net : 1 fr. 50. Edition populaire sans accompagnement, 0 fr. 10 l'exemplaire; la douzaine, 0 fr. 60. — Toulouse, Cabrolier, 4 et 6, rue du Poids-de-l'Huile.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la loi de 1850 qui accorda la liberté de l'enseignement, le Comité de « l'Alliance des Collèges et Ecoles libres de France » émit le vœu qu'un *hymne* fût composé qui pût devenir comme le chant national des Ecoles de France.

Le R. P. Delaporte composa les paroles : il a fait un vrai chef-d'œuvre. C'est grand et simple ; c'est sobre d'expression, riche d'idée ; c'est vivant et vibrant, animé du plus pur et du plus vif sentiment chrétien.

La musique est de M. l'abbé Henri Rey, maitre de chapelle au Caousou, le grand collège de Toulouse.

Répandons et faisons chanter partout l'*Hymne des Ecoles catholiques.*

Recueils de chants populaires chrétiens, *ou de chansons chrétiennes et de cantiques actuels*, par D. N. Bouland, auteur de *Dieu le veut! — C'est la France qui passe*, etc. — Chez l'auteur, M. l'abbé Bouland, curé d'Orville, par Ticheville (Orne). — On peut aussi s'adresser à M. le curé du Bon-Pasteur, 165, boulevard National, Marseille. — 14e recueil : 1 fr.; la douzaine : 8 fr. (Remises).

C'est une *œuvre*, c'est un *apostolat* qu'a entrepris et que poursuit M. l'abbé Bouland par ses recueils de chansons chrétiennes. A la chanson ordurière ou impie qui propage les idées les plus perverses et les sentiments les plus infâmes, il oppose la chanson populaire chrétienne qui ne répand que les idées saines et les nobles sentiments. Paroles et chants sont tout ce qu'il y a de plus populaire ; le prix très peu élevé.

L'œuvre en est à son *quatorzième* recueil. La collection complète comprend déjà 385 chansons et 63 cantiques. Le tout : 7 fr. 50, franco.

Sept chants religieux : *Noël, Noël! — O salutaris, — J'aime, je crois, j'espère* (pour 1re communion), — *Ode à Jeanne d'Arc, — Mai, — Paraphrase, — Ave Maria,* — avec accompagnement d'orgue ou de piano. Par L. Giroud. — Paris, Jouve, 14, rue de l'Odéon. — Prix net : 5 fr.

M. L. Giroud est un organiste de haute valeur et un savant compositeur. Ses morceaux ont un puissant relief. Il faut pour les exécuter être vraiment musicien ;

mais, s'il y a quelque difficulté à vaincre, il y a aussi grand plaisir à les entendre : c'est vraiment de l'art.

La vie de jeune homme, par le Dr Surbled. — Paris, Maloine, rue de l'Ecole-de-Médecine. — Prix : 3 fr.

Un de nos confrères nous demandait, il n'y a pas bien longtemps, de lui indiquer, pour un jeune homme, un volume où serait traitée médicalement et à sa portée la question de la continence. Nous lui aurions conseillé, si nous l'avions connu alors, le volume du Dr Subled. Il y a ce qu'il faut pour renseigner le jeune homme aux prises avec les dangers que court sa vertu et lui indiquer le moyen de conserver à la fois la pureté de l'âme et la vigueur du corps. Mais l'ouvrage n'est pas à mettre entre les mains des enfants.

La Classe, *Conférences à des religieuses institutrices sur la manière d'instruire et d'élever les enfants*, par Mgr Amédée Curé, ancien aumônier de M. le Comte de Chambord, camérier d'honneur de S. S. Léon XIII, chanoine honoraire de Châlons. — 1 vol. in-18. — Paris, Œuvre de Saint-Paul, rue Cassette, 6. — Prix : 1 fr.

Les lecteurs du *Paroissial* (1898 et 1899) connaissent déjà les conférences dont se compose ce volume. Rappelons qu'elles traitent de la classe au point de vue chrétien, au point de vue naturel ou humain, au point de vue pédagogique, au point de vue des mœurs, au point de vue de la préservation. Elles ont valu à leur auteur, Mgr Curé, de précieuses approbations. Voici en quels termes le P. Bauffier, S. J., en écrit son appréciation :

« *La Classe !* Quel bon, quel excellent petit volume ! Je l'ai lu avec le plus vif intérêt et l'ai beaucoup goûté, et je suis convaincu qu'il fera le plus grand bien aux maîtresses qui suivront ses conseils et se pénétreront de son esprit. Tout y est pratique, et c'est la pratique de la foi, du bon sens et de l'expérience. On dirait que Monseigneur a passé sa vie dans une classe de jeunes filles, se rendant compte de l'éducation qui leur convient et de la sage manière de les former à la mission qu'elles auront à remplir. »

Le Clergé français. Annuaire, *Septième année, 1900.* — Tours, Maison Alfred Mame. — 1200 pages de texte, in-8o. — Prix : 8 francs ; *franco* gare, 8 fr. 60.

L'*Annuaire du clergé français* vient de paraître. Chaque année nous le signalons et le recommandons à nos lecteurs. Les indications très complètes qu'il fournit en font un ouvrage indispensable à tous ceux qui ont à se renseigner sur le clergé séculier et régulier, les maisons religieuses d'éducation, les aumôneries militaires, les congrégations religieuses.

Un de nos correspondants nous demandait où trouver les armoiries des évêques. Il les aura, cette année, en tête de chaque diocèse, à l'exception des derniers sièges pourvus, les clichés ne s'étant pas trouvés prêts au moment de l'impression.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je crois que tous les auteurs sont d'accord que le péché de blasphème est *per se* un *dictum*. Si je ne me trompe pas, on ne peut avoir un *dictum* qu'en cas que les mots employés sont l'expression de la pensée. Si une personne dévote s'accuse au confessionnal d'avoir été impatiente et d'avoir dit : « Dieu m'oublie, Dieu est injuste, » il arrive rarement que ces paroles ne sont pas l'expression de sa pensée. Au lieu de n'y voir qu'un péché d'impatience, j'y vois de plus un péché matériel de blasphème excusé par la bonne foi, que je dois permettre si je n'espère pas de fruit de ma monition. Si une personne peu dévote s'accuse d'avoir proféré souvent les formules : S. N., S. N. de D., ou la formule flamande G. v. d. m., j'éprouve presque toujours que cette personne ne peut pas dire de quelle pensée ces formules sont l'expression, mais qu'elle en fait usage par manière d'interjection, surtout si c'est une personne qui ne comprend pas le français ou le flamand. Souvent, il est vrai, une telle personne s'accusera de péché mortel de blasphème. Mais je n'y vois pas le péché matériel de blasphème, ni le péché formel de blasphème sinon par conscience erronée.

Me voilà en opposition à presque tous les auteurs et presque tous mes confrères.

Je crois que ma conscience sera formée avec les réponses à ces deux questions :

1° Le péché matériel de blasphème est-il impossible comme *dictum ?*

2° Les formules S. N. de D. et G. v. d. m., proférées comme interjection, sont-elles toujours du moins péché matériel de blasphème ?

R. — Vous prenez trop à la lettre le mot *dictum*. Tous les auteurs ne donnent point exactement dans les mêmes termes la définition du blasphème. Tous cependant y voient au moins : *locutio injuriosa Deo vel Sanctis*, mais en ayant soin de faire remarquer que *locutio* s'entend ici au sens large de l'expression sensible d'une pensée intérieure irrévérencieuse à l'égard de Dieu ou de ses saints.

Le blasphème est une des formes externes de la haine de Dieu. Le plus communément, elle se traduit par une phrase ou un mot qui, en soi, grammaticalement, ont une signification injurieuse. Mais aussi, il peut arriver que le blasphème consiste dans une simple interjection comme vous le dites très bien : Raca ! pouah ! zut !... Et alors rien n'empêche de regarder comme intentionnellement blasphématoires des mots significatifs prononcés en haine de Dieu dans un mouvement de révolte ou d'insulte, sans même que la pensée se moule exactement sur le sens matériel des mots.

J'ai connu un homme qui m'a dit s'être accusé autrefois au confessionnal d'avoir un jour, dans un moment de haine farouche contre la Providence, tiré un coup de pistolet vers le ciel, avec une intention profondément méchante d'insulter Dieu, auquel il en voulait à mort à cette heure-là, je ne sais plus pourquoi. J'eus la curiosité de lui demander quelle sorte de péché il pensait avoir commis alors, car il savait avoir péché gravement et en avait grand chagrin : « Je me suis accusé, dit-il, d'avoir blasphémé, et j'ai dit comment ; mon confesseur m'a confirmé que c'était un blasphème, et je le crois encore. »

A mon avis, cet homme et ce confesseur avaient raison.

Parler, c'est exprimer sensiblement sa pensée. Or le langage des signes est aussi bien une expression de la pensée, un vrai langage, que le langage des mots ; et dès lors, prise un peu largement, la définition : *locutio injuriosa*, se vérifie très bien ici, comme en une foule d'autres cas semblables.

Cependant, comme nos gens de campagne (et des villes) blasphèment le plus habituellement, et

de la manière la plus caractéristique au point de vue du scandale populaire, en proférant de vilaines phrases, malproprement significatives par elles-mêmes, l'usage s'est établi de voir là surtout le cas normal du blasphème; et les prédicateurs ne tonnent en chaire que contre celui-là. A cela, rien à dire, puisqu'il faut prendre les choses comme elles arrivent *ut in pluribus*, pour atteindre la plus grande somme possible de bien commun en flétrissant les vices les plus connus, les plus publics.

En rigoureuse analyse, cependant, le théologien ne doit pas s'en tenir là; et, à notre avis, certains auteurs ne prennent pas assez soin de commenter leur définition dans le sens large qu'elle peut comporter à l'occasion.

A vos deux questions, réponse :

Ad I. *Non;* au contraire, le péché matériel de blasphème est très possible; il se vérifie quand quelqu'un prononce, sans intention mauvaise, une formule *per se* significative d'une injure à Dieu, que cette signification lui vienne de la grammaire ou de l'usage populaire. Voilà dans quel ordre d'idées les théologiens dissertent sur la portée blasphématoire des différentes formules, disant : Celle-ci peut passer, celle-là est condamnable.

N'oubliez pas que le péché matériel est le désordre objectif, la chose externe en soi défendue, moralement en désaccord avec la loi, sans aucune considération subjective tirée des intentions de celui qui en est l'auteur. N'oubliez pas non plus que la signification *objective* d'un signe sensible peut dépendre de causes objectives différentes, surtout de la valeur logique du mot en soi, d'abord, et de la valeur commune que l'usage populaire lui attribue. D'où il suit que telle formule, grammaticalement blasphématoire, peut ne pas l'être cependant, ni même constituer un péché matériel pour celui qui l'emploie, là où l'accord commun des hommes lui donne un sens convenable ou indifférent, et cela pour cette bonne raison qu'aucune loi ne peut défendre objectivement un signe dont l'emploi n'est, en aucune façon, susceptible de troubler la marche de l'homme vers sa fin dernière.

Ad II. Toujours? Cela dépend, suivant les observations qui viennent d'être développées. Pour votre G. v. d. m., je n'ai rien à dire, ignorant sa signification 1° grammaticale, 2° populaire. Pour notre S. n. d. D, je réponds *non*, d'après la grammaire, à moins que l'on ne prenne le mot *sacré* dans le sens de *exécré*, ce qui n'est point une explication certaine; *oui*, au contraire, étant donnée la signification populaire de ces quatre mots, que tout le monde tient pour une insulte à Dieu. Même comme interjection, la prolation de ces quatre mots est usuellement mauvaise, et péché matériel, parce que en soi et objectivement *injuriosa Deo*.

Q. — Sur vingt-trois premiers communiants en mai 1898, neuf à l'Assomption suivante se présentent pour faire leurs dévotions et sont admis paternellement : huit filles et un garçon. Recommandation leur est faite au saint tribunal, et après la messe, de venir à la messe le dimanche et de prier leurs parents de leur donner toute facilité. Résultat : le dimanche suivant, pas une des filles présentes. Le garçon seul présent, parce qu'il est enfant de chœur.

A la Toussaint, le curé, peu encouragé, ne parle pas de la communion : personne ne se présente.

A Noël, six filles renouvelantes et trois plus âgées; sept garçons renouvelants et deux autres. Nouvelles recommandations au sujet de la messe du dimanche. Résultat : le dimanche après Noël, pas une seule de ces neuf filles qui ont communié à Noël ; et dimanche dernier, deux seulement, six des neuf garçons.

Evidemment, il y a là application à faire de ce que dit le Vieux Moraliste du péché matériel.

Il est clair que ces enfants qui manquent la messe le dimanche même qui suit leur communion, sans compter les autres dimanches, ne croient pas que ce manquement soit en matière grave, malgré les recommandations pressantes du curé, bien que mille fois ils aient répété la réponse du catéchisme : « C'est un péché grave de manquer à la messe par sa faute... » De fait, c'est plutôt la faute des parents, qui eux-mêmes ne croient pas que ce soit si grave qu'on le dit.

Ces enfants ne croient donc pas à la gravité de l'omission de la messe : à mesure qu'ils grandiront, ils y croiront encore moins.

Quand est-ce que l'omission de la messe pourra, de leur part, être péché mortel? Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, ça ne fait absolument rien aux parents.

R. — Lamentable misère, évidemment, que celle-là, et malheureusement très commune !

Où et quand arrivera la faute grave, demandez-vous? Mais, au moment où ces personnes auront 1° une connaissance et persuasion pratique de la gravité de leur manière d'agir et 2° une absence suffisante des motifs excusants qui peuvent encore relativement les innocenter *a tanto*, sinon *a toto*, en conscience, devant Dieu.

Pour le 1°, la connaissance existe de bonne heure, et ce n'est point pour longtemps à cause de leur ignorance que ces gens-là sont excusables. C'est la « persuasion » *de gravitate obligationis* qui leur manque, et cela à cause de différentes circonstances d'éducation et de milieu qu'a très bien mises en relief notre « Vieux Moraliste. » Le curé, incarnation vivante de la foi, n'a plus l'autorité morale qui s'attachait jadis à sa personne. Il a beau parler, affirmer, menacer, etc., on ne le croit guère, on trouve qu'il exagère et que cela est dans son rôle; puis, comme *les autres* ne vont point à la messe, on subit l'influence de l'exemple; on se convainc qu'une pratique, qui est celle de tout le monde ou à peu près, celle en tout cas de bien des honnêtes gens, ne doit pas être si damnable que cela.

Que faire et que dire? D'abord, prier beaucoup pour ces pauvres aveuglés afin que leur foi, déjà si diminuée, ne finisse pas par périr tout à fait; ensuite, s'appliquer à relever dans leur esprit les motifs de crédibilité susceptibles de leur faire plus d'impression que la simple parole *d'un homme;* parler donc à leur intelligence; montrer que la personne du prêtre n'est pour rien dans l'affaire,

les mettre en présence de Dieu et de leur fin dernière le plus possible sans intermédiaire, au moins sans intermédiaire trop humainement discutable pour eux.

Il y a là toute une méthode nouvelle à inaugurer dans la prédication pour certaines paroisses. On a affaire presque à des païens, au moins pratiquement parlant, à des esprits qui ne sont guère loin de la pensée païenne dans leurs jugements, malgré leur baptême et leurs pratiques rares du culte. Il faut les traiter comme on traiterait des âmes qu'il s'agit d'amener à la foi, et viser à engendrer chez eux des persuasions qui tiennent, qui s'appuient surtout sur des motifs profonds, à l'abri de ces petites objections humaines qui sont pour eux, vu leur disposition actuelle, d'énormes montagnes.

La sainteté du prêtre serait bien aussi un moyen efficace de ramener dans le peuple un peu plus de foi à sa parole... Que voulez-vous! Nous avons à refaire ce qu'ont fait les premiers apôtres et prédicateurs de la foi chrétienne dans le monde infidèle; imitons-les dans leur souci de la doctrine, et surtout dans leur sainteté; imitons leur patience, leur persévérance, leur courage et leur inébranlable confiance en la grâce et la puissance de Dieu.

Q. — Trois ecclésiastiques discutent sur la contrebande vulgairement appelée : fraude.

L'un condamne la fraude et déclare qu'il ne voudrait point passer la frontière, même avec une boite d'allumettes, même avec un objet de moindre valeur, non évidemment qu'il considère ces objets comme une matière grave, mais parce qu'il regarde les lois des contributions indirectes ou interdisant la contrebande — et que ses deux adversaires appellent lois pénales — comme obligatoires en conscience aussi bien que toute autre loi de n'importe quel gouvernement. — En effet, dit-il, le commandement distributif est ou sanctionnel ou économique. Economique, comme la loi des contributions sur les allumettes « il a pour objet les charges, les obligations, les formalités souvent gênantes, dont il faut que chacun prenne sa part et subisse le poids en ce monde. » (Cf. M. le chanoine J. Didiot, *Morale surnaturelle fondamentale*, p. 436, n. 648). Mais ces charges, tout en étant choses pénibles, n'impliquent cependant aucune idée de punition. — D'où, pour lui, la question se résout en ces quelques mots : L'Etat a-t-il le droit de créer des impôts ? Oui. — De porter des peines contre les délinquants ? Oui. — L'a-t-il fait? Oui. — L'a-t-il fait avec l'intention d'obliger ? Sans doute, et la gravité des peines dont il menace les insoumis est là pour le prouver. *(Ibidem,* théorème 77). Or ces lois sont-elles justes, oui ou non? Si oui, elles obligent en conscience.

Ses contradicteurs non plus ne voudraient pas être pris en flagrant délit de fraude. Ils admettent que la fraude en grand est défendue ; quant à la fraude des petits objets, ils n'y attachent aucune importance. D'ailleurs, la loi des contributions indirectes est une loi *pénale (!)* et une loi pénale n'oblige pas en conscience (!!). — Enfin, s'ils ne fraudent point et ne veulent pas même frauder une boite d'allumettes, c'est par respect pour leur dignité qu'ils ne veulent point mettre en cause.

Le premier insiste et se demande pourquoi la fraude en grand serait défendue et la fraude en petit irrépréhensible ? Et l'un des adversaires réplique : « L'Etat crée ces impôts pour subvenir à ses dépenses. Or il est constaté que l'Etat emploie mal ses ressources ; par conséquent vole ses administrés d'autant. Si donc je présume que je suis, moi, lésé pour telle ou telle somme, je me crois en droit de me compenser par la fraude d'une valeur égale au préjudice qui m'est fait. » Le premier répond : « Lors même qu'il serait aisé, ce dont je doute, de déterminer exactement le préjudice que nous causent les gaspillages du gouvernement, nous ne pouvons nous compenser de cette manière; mais nous devons agir légalement pour faire disparaître tout abus. »

Qu'en pense l'*Ami du Clergé?*

R. — L'*Ami* pense que la théorie morale qui exempte *per se* de toute culpabilité de conscience la violation des lois fiscales en question, est une théorie fort probable, communément admise chez les auteurs récents du meilleur renom, conforme à la pratique courante des fidèles et des témoins.

Ceci a été plusieurs fois développé longuement dans nos colonnes; et que pourrions-nous bien ajouter aux raisons pour et contre qu'il vous est très facile de trouver énoncées et discutées dans un manuel de morale quelconque? Vous avez là tous les éléments voulus pour vous faire une conviction.

C'est une doctrine commune que les lois pénales n'obligent en conscience qu'à la peine, *post sententiam judicis*. Or, ce sont là des lois pénales; donc.

En mettant les choses au point le plus favorable à l'opinion sévère, on doit dire au moins solidement probable et *tutam in praxi* l'opinion large.

C'est assez pour qu'un confesseur ne puisse obliger à restituer à l'Etat les sommes fraudées dans les cas dont vous parlez.

Tout cela *per se*, bien entendu; car il y a bien des raisons sérieuses qui *per accidens* peuvent créer une obligation de conscience de payer les droits exigés par la loi : le scandale, le danger de s'exposer à de fortes amendes, etc. Mais, là-dessus, voyez les auteurs, qui en dissertent longuement.

Q. — Un individu, possesseur d'un capital de 20.000 f., arme un petit bateau de pêche. Ce capital-bateau, sous la direction d'un capitaine, jusqu'à un certain point responsable, et par le labeur de quelques matelots, deviendra productif, et même, sans malheur, rapportera davantage qu'un capital de 20.000 francs placé à 6 0/0 : c'est l'espoir de l'armateur. Mais il y a les risques et périls de la mer!... Annuellement donc, il faudra trouver une somme de... pour l'assurance.

Au retour de la pêche, il faut régler les comptes de chacun.

L'armateur prélève tout d'abord sur le produit de la pêche les frais d'assurance de son bateau; puis, comme il est convenu de « payer à la part, » il répartit le poisson de la façon suivante : 3 parts pour lui armateur; 1 et 1/2 pour le capitaine; 1 pour chaque homme de l'équipage et une 1/2 part pour le mousse.

Mais ce n'est pas tout : au lieu de payer annuellement à une compagnie d'assurances cette somme de..., l'armateur l'encaisse lui-même, et au bout d'un certain nombre d'années, il se crée ainsi un nouveau capital, prélevé en réalité sur le fruit du labeur des hommes de l'équipage.

Les matelots maugréent contre cette façon d'agir;

mais, la pêche étant leur unique gagne-pain, ils finissent par passer par les conditions exorbitantes de l'armateur.

Ce singulier procédé n'étant pas un mythe, mais une réalité qui tend à se généraliser dans certains centres de pêche du nord de la France, le cher *Ami* voudrait-il dire si cet armateur peut ainsi, sans injustice, faire payer par son équipage les frais d'assurance du bateau? Car enfin, ce bateau est sa propriété à lui ; n'est-ce pas à lui-même qu'il revient de le garantir, de ses propres deniers, contre tous risques et périls ?

R. — Il nous paraît bien difficile de tenir pour contraire à la justice la conduite du patron et de l'obliger à restituer l'argent qu'il met ainsi de côté. Voici pourquoi.

Il convient avec ses hommes d'un salaire de *tant*, suivant une proportion fixe à prélever sur le rendement de la pêche, et les prévient que la répartition ne sera faite que sur la somme totale diminuée des frais d'assurance, qui sont chose fixe et connue.

Cette convention n'a rien en soi d'immoral ni d'injuste. Les hommes l'acceptent librement ; le contrat est régulier. Qu'importe dès lors l'usage que le patron fera de la somme prélevée pour l'assurance, à laquelle les contractants ont reconnu n'avoir aucun droit? S'il assure son bateau, il se prive de ce bénéfice supplémentaire immédiat, mais se couvre personnellement des risques futurs de naufrage ; s'il n'assure pas, c'est à lui seul qu'il fait tort, acceptant par avance de subir sans compensation la perte du bateau. Où est en tout cela la lésion des droits de l'équipage ?

Si celui-ci avait intérêt à l'assurance, si par exemple cette assurance devait procurer aux hommes ou à leurs veuves, à leurs familles, des compensations pécuniaires après naufrage, le cas serait tout différent, et les hommes pourraient avec raison se dire lésés par le fait de l'inobservation d'une clause pécuniaire essentielle du contrat. Mais dans le cas, tel qu'il est ici posé, on ne voit qu'un mensonge de la part du patron, et non point une injustice : un mensonge, quand il dit faire d'une part personnelle de son bénéfice, réglée et consentie à l'avance par tout le monde, un emploi qui ne se réalise pas en fait ; mais c'est tout ; car, encore une fois, les hommes n'ont, en vertu du contrat bilatéral conclu avec le patron, aucun *droit* sur la somme prélevée avant toute répartition des bénéfices de la pêche.

Voilà, croyons-nous, si nous avons bien saisi le cas proposé, la solution qu'il comporte.

Nous faisons abstraction, bien entendu, des problèmes adjacents que pourrait susciter son énoncé, comme celui par exemple de savoir si un salaire aussi aléatoire est un salaire moralement correct, si le patron n'a point l'obligation d'assurer ses hommes eux-mêmes, etc. Ce sont là d'autres questions où nous ne sommes point priés d'entrer.

Q. — La Constitution apostolique des calendes de novembre 1899 accorde les indulgences du Jubilé, dès cette année-ci, à certaines catégories de personnes. En ce qui concerne les infirmes ou malades, ce sont deux termes si vagues, qu'on se demande où s'arrêter. Là-dessus, tous les prêtres ne sont pas d'accord.

L'*Ami* voudrait-il nous donner son avis ?

Par exemple, une personne anémique, qui se plaint souvent, et avec raison, de beaucoup de malaises, peut-elle bénéficier, dès cette année, des indulgences du Jubilé ? Si elle était en bonne santé elle n'irait sûrement pas à Rome. Si oui, peut-elle gagner le Jubilé, en faisant les œuvres prescrites, mais se réserver de bénéficier des avantages de la confession jubilaire seulement l'année prochaine ?

R. — Donnons tout d'abord le texte de la loi :

VII. Eamdem concessionem communem esse pariter volumus utriusque sexus infirmis cujusvis ordinis et conditionis, vel qui jam extra Urbem in morbum aliquem inciderint, cujus causa, intra Jubilæi annum, Urbem adire, medici judicio, non possint, vel qui, licet convaluerint, non sine tamen gravi incommodo romanum iter aggredi possint, vel qui omnino dare se in iter imbecilla ex habitu valetudine prohibeantur. Horum denique numero senes haberi volumus, qui septuagesimum ætatis suæ annum excesserint.

Le Souverain Pontife suppose deux cas :

1° Ceux qui, pendant cette année du jubilé, seront malades au point de ne pouvoir, au témoignage du médecin, sans de graves inconvénients, se rendre à Rome ;

2° Ceux qui sont habituellement d'une santé faible et sont, à cause de cela, incapables de faire le voyage de Rome.

Ici, vient une difficulté qu'il n'est pas sans intérêt d'aborder et de résoudre. Que faut-il entendre par *faire le voyage de Rome ?* On peut se rendre à Rome par de nombreux moyens de locomotion : le chemin de fer, les automobiles, les voitures à traction animale, le cheval de selle, etc., et enfin la voiture de saint François et, avant lui, de notre père Adam, c'est-à-dire pédestrement, au besoin en couchant dans les maisons charitables et en demandant son pain.

Nous pensons que pour ceux qui peuvent faire les frais d'un voyage en chemin de fer, on se montrera sévère dans l'appréciation de la difficulté. De fait, aujourd'hui, avec la rapidité des communications, les voyages en chemin de fer ne sont pas réellement bien fatigants et sont supportés souvent par les santés les plus délicates.

D'autre part cependant, il faut tenir compte des fièvres qui atteignent assez facilement à Rome les étrangers, qui ne sont pas habitués au climat, surtout quand il y a des prédispositions provenant d'une faiblesse de santé antécédente.

Pour ceux qui ne peuvent, à cause de leur pauvreté, aller à Rome par les transports publics, ils ne sont pas pour cela dispensés d'y aller cette année, parce qu'il leur reste la méthode du voyage à pied, celle qu'adoptaient autrefois la plupart des pèlerins. Pour ceux-là, il nous semble qu'on devra se montrer plus facile dans l'appréciation des motifs d'infirmité. Telle personne qui supporterait sans difficulté le voyage en chemin de fer, sera incapable parfois de faire dix kilomètres de suite. Dans ce cas le voyage est pour elle impossible.